

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l' Interpellation Loïc Saugy et consorts - Soutien à la compétitivité des entreprises
vaudoises face aux chocs externes (25_INT_138)

Rappel de l'intervention parlementaire

Les entreprises vaudoises – qu'il s'agisse des grands exportateurs ou du tissu de sous-traitants qui les soutiennent, soit toute la chaîne de valeur – subissent actuellement une série de chocs externes.

En 2024, les exportations vaudoises se sont contractées de 5,7% par rapport à 2023. Les causes principales de cette nouvelle baisse sont la faiblesse de la croissance mondiale et la force du franc. Dans les groupes de marchandises, si les boissons et autres aliments transformés ont bu la tasse (- 12%), le recul des produits horlogers (-8%) apparaît davantage comme une remise à l'heure après trois années de croissance. Les États-Unis (21% de part de marché) ont pris une place croissante dans les exportations vaudoises et figurent désormais souvent comme premier ou second marché de destination. Dès lors, le canton de Vaud est particulièrement exposé aux soubresauts du commerce international en 2025.

Ces difficultés s'ajoutent à une série de chocs externes :

- l'instauration par les États-Unis de droits de douane à hauteur de 39% sur certains produits suisses ;*
- la force persistante du franc suisse ;*
- les plans de relance industriels massifs de nos principaux partenaires (UE, USA, Chine) ;*
- l'introduction prochaine de l'impôt minimal de 15% (OCDE) ;*
- les coupes budgétaires fédérales dans le soutien à l'innovation.*

Dans l'horlogerie, la microtechnique, la medtech, la pharma, la machinerie, mais aussi l'agroalimentaire ces crises se répercutent directement ou indirectement.

Les sous-traitants vaudois – usinage de précision, électronique, packaging, transport, agriculteurs, affineurs, etc. – voient leurs volumes réduits, leurs investissements reportés et leurs marges comprimées.

Il est positif que le canton ait réactivé le fonds de soutien à l'industrie (créé en 2015), qui encourage la diversification des marchés et les investissements productifs. Mais au-delà de ce dispositif, la question demeure : comment le canton de Vaud peut-il maintenir la compétitivité de ses entreprises et de leurs sous-traitants ?

Au vu de ce qui précède, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1. Outre le fonds de soutien réactivé, le Conseil d'Etat envisage-t-il d'autres outils financiers ou structurels pour accompagner les entreprises frappées par les droits de douane américains et les autres crises évoquées ?*
- 2. Comment le canton coordonne-t-il son action avec la Confédération (SECO, OFAG, DFAE) pour que les entreprises vaudoises ne soient pas laissées de côté ?*

Réponse du Conseil d'Etat

À noter que certains éléments de réponses sont identiques à ceux figurant dans les réponses suivantes, lesquelles traitent de sujets similaires :

- (25_REP_224) du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'Interpellation Marc-Olivier Buffat et consorts - GloBE, droits de douanes et soutien aux entreprises vaudoises. (25_INT_115) ;
- (25_REP_204) du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'Interpellation Julien Eggenberger et consorts - Préserver l'emploi industriel et soutenir les exportations vaudoises face aux taxes douanières américaines (25_INT_106) (*Adopté par le Conseil d'Etat le 26 novembre 2025*) ;
- (25_REP_272) du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'interpellation Alexandre Berthoud et consorts - Est-ce qu'un benchmarking entre Cantons existe dans le cadre de Globe ? (25_INT_139).

1. Outre le fonds de soutien réactivé, le Conseil d'Etat envisage-t-il d'autres outils financiers ou structurels pour accompagner les entreprises frappées par les droits de douane américains et les autres crises évoquées ?

Le Conseil d'Etat demeure conscient de la nécessité de renforcer l'attractivité du canton, non seulement en regard du contexte géopolitique et du franc fort qui influencent défavorablement la marche des affaires des sociétés exportatrices, mais également en regard de l'évolution du cadre normatif international, notamment en lien avec la réforme de l'imposition minimale de l'OCDE (Pilier 2), qui voit la palette des outils à disposition du canton en matière d'attractivité se réduire drastiquement.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat, par l'intermédiaire du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP) et du Département des finances, du territoire et du sport (DFTS), a initié un examen approfondi des modalités de soutien du tissu économique au titre des mesures d'attractivité. Il entend concevoir un dispositif garantissant une pleine conformité avec les cadres normatifs international, fédéral et cantonal, tout en répondant aux enjeux d'innovation, d'investissement et de durabilité pour les entreprises vaudoises.

Bien que les travaux en cours s'orientent vers l'étude de différents leviers fiscaux et financiers, le DEIEP a initié de son côté une stratégie de consolidation et de renforcement des outils existants, notamment en lien avec les fonds de soutien à l'innovation, l'industrie et l'économie durable. Dans ce contexte le DEIEP entend renforcer son action en faveur de l'industrie qui est particulièrement impactée par le contexte et les enjeux internationaux susmentionnés.

2. Comment le canton coordonne-t-il son action avec la Confédération (SECO, OFAG, DFAE) pour que les entreprises vaudoises ne soient pas laissées de côté ?

Le Conseil d'Etat considère qu'à tous les niveaux de compétence, les autorités doivent pouvoir échanger étroitement entre elles et être en possession de tous les faits pertinents. Pour les thématiques soulevées dans l'interpellation, la compétence au niveau fédéral est principalement répartie entre le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), responsable de la politique économique extérieure et de l'accès aux marchés, et le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI), qui pilote les enjeux fiscaux et monétaires.

La coordination entre ces instances et les cantons est assurée par la Conférence des Chefs des Départements cantonaux de l'Economie Publique (CDEP) ainsi que par la Conférence des Directeurs cantonaux des Finances (CDF). Ces organes servent de pont politique et technique essentiel pour garantir que les intérêts régionaux soient pris en compte dans les décisions nationales. Le même type de fonctionnement et de coordination s'observe entre l'Office fédéral de l'Agriculture (OFAG) et le canton de Vaud, notamment via la Conférence des Directeurs Cantonaux de l'Agriculture (CDCA).

Depuis le lancement de la réforme de l'imposition minimale de l'OCDE (Pilier 2), le SFI représente la Suisse au sein du Cadre inclusif sur le projet BEPS (*Base Erosion and Profit Shifting* ; érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices) en vue de défendre l'attractivité de notre place économique à l'échelle mondiale. Une structure d'échange spécifique entre le SFI, l'Administration fédérale des contributions et les cantons a été instaurée. Cette plateforme permet d'informer régulièrement les cantons des étapes et décisions importantes via les secrétariats généraux de la CDF et de la CDEP. Des discussions communes entre les représentants des autorités fiscales cantonales et de la promotion économique des cantons ont ainsi pu avoir lieu, sous l'égide du SFI à Berne.

Sur le plan diplomatique, le Canton cofinance Switzerland Global Enterprise (S-GE), laquelle opère sous l'égide du DFAE et du SECO pour piloter les Swiss Business Hubs (SBH). Présents dans 45 pays, ces Hubs sont physiquement et administrativement intégrés aux représentations diplomatiques de la Suisse (ambassades et consulats) et servent de relais officiels pour soutenir l'internationalisation des PME suisses, faciliter l'exportation, aider à la recherche de partenaires commerciaux et promouvoir la Suisse comme site d'implantation.

Par ces différents canaux, le Conseil d'État s'assure que le tissu économique vaudois ne bénéficie pas seulement d'un appui local, mais d'une défense proactive de ses intérêts à Berne comme sur ses principaux marchés d'exportation.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'État, à Lausanne, le 26 août 2026.

La présidente :

Le chancelier :

C. Luisier Brodard

M. Staffoni